

Accompagnement personnalisé

Mise en place des 2 heures d'accompagnement personnalisé

Enjeu : répondre de manière diversifiée aux besoins des élèves, favoriser la maîtrise progressive par l'élève de son parcours de formation et d'orientation

Mise en œuvre : l'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves **tout au long de leur scolarité** au lycée :

- il relève de **l'autonomie des établissements**, se construit au sein d'un **projet d'équipe** et d'établissement. Les modalités de son organisation sont proposées par le conseil pédagogique de l'établissement. Après consultation du conseil des délégués pour la vie lycéenne, elles sont soumises à l'approbation du conseil d'administration,
- il est distinct des heures de cours traditionnelles et est pris en charge par les enseignants,
- l'horaire consacré à l'accompagnement personnalisé est de deux heures par semaine ou **72 heures** par année. Il est intégré à l'emploi du temps des élèves.

Tous les professeurs peuvent participer à l'accompagnement personnalisé.

Ce dispositif s'appuie sur une équipe autour de l'élève avec notamment : la famille, l'enseignant, le professeur principal, le chef d'établissement, le documentaliste, le conseiller d'orientation-psychologue, le conseiller principal d'éducation.

Contenus des activités de l'accompagnement personnalisé

Enjeu : permettre à l'élève d'acquérir des compétences dans le cadre d'activités coordonnées de soutien, d'approfondissement et d'aide à l'orientation.

Mise en œuvre :

- travail sur les **compétences de base**, notamment la maîtrise de la langue et l'expression écrite et orale ;
- **travaux interdisciplinaires**, notamment en seconde et en première. Dans cette dernière classe, ils sont articulés avec les travaux personnels encadrés (TPE) ;
- travail sur les **compétences disciplinaires**, de la remise à niveau à l'approfondissement. En classe terminale, l'accompagnement personnalisé porte en priorité sur les disciplines spécifiques de chaque série.
- activités de découverte des métiers et des formations, y compris in situ, contacts avec des représentants de branches professionnelles, avec des établissements de l'enseignement supérieur (orientation active) etc.

L'ensemble des ressources de l'établissement, en particulier le CDI, est mobilisé avec également l'appui des TIC.

L'élève acteur de son parcours de formation et d'orientation

Enjeu : contribuer à une information continue et éclairée qui aide chaque élève à entreprendre des choix d'orientation raisonnés ; développer l'autonomie des élèves.

Mise en œuvre : grâce à l'articulation de 3 dispositifs dont les actions sont

complémentaires :

- 2 h d'accompagnement personnalisé,
- tutorat proposé à tous les élèves qui le souhaitent,
- stages de remise à niveau et stages passerelles.

Ces dispositifs (en lien avec les partenaires de l'orientation : CIO, ONISEP), offrent un cadre à la poursuite du parcours de découverte des métiers et des formations engagé dès la classe de cinquième, à travers :

- le passeport orientation formation,
- **l'orientation active** en classe de 1^{ère},
- **les entretiens personnalisés** d'orientation conduits par les professeurs principaux avec le concours des conseillers d'orientation-psychologues.